

Date de projet :

Projet n° :

Date de commission :

PROJET CULTURE-ACTIONS

Année universitaire 2009-2010

TITRE DU PROJET :

RESPONSABLE DU PROJET

Prénom / Nom :

Adresse :

Tél/Port. : Courriel :

Études suivies :

Établissement :

Autres participants étudiants (4 noms maximum) :

Prénom / Nom :

Tél/Port. :

Établissement :

ASSOCIATION

Nom :

Adresse :

Tél/Port. : Courriel :

Objectifs :

NATURE ET DOMAINE DU PROJET

Culture

Arts plastiques
Cinéma/Audiovisuel
Création multimédia
Culture et découverte
Culture scientifique
Danse
Écriture
Musique
Théâtre

Autres (précisez) :

Actions

Citoyenneté
Economie
Environnement
Humanitaire
Solidarité
Sport

VOTRE BUDGET

Le budget présenté doit être équilibré : Total Dépenses = Total Recettes

DÉPENSES	Montant	RECETTES*	Montant	Déjà acquis
		Subvention CROUS demandée :		
TOTAL		TOTAL		

* Les aides en nature sont considérées comme des co-financements. Vous devez les faire figurer dans votre budget avec la mention AIDE en NATURE et les chiffrer.

Cadre réservé à l'administration

Subvention CROUS accordée :

Candidature proposée pour le Prix national Culture-ActionS : non oui

Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

Signature du Directeur du CROUS

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopies des cartes d'étudiant (porteur de projet + 4 étudiants de l'association)
- Attestations des co-financements acquis
- Attestation du directeur de l'établissement supérieur précisant que le projet ne relève pas du cursus universitaire
- Relevé d'identité bancaire de l'association ou du porteur si projet individuel
- Pour une association (à fournir en double exemplaire) :
 - Composition du bureau
 - Extrait du journal officiel ou récépissé de la déclaration à la préfecture
 - Statuts

Vous pouvez aussi joindre tout document que vous jugerez nécessaire à la bonne compréhension du projet :

- Plan de communication
- Budget prévisionnel détaillé
- Dossier de presse, coupures de presse, etc...

Le dossier remis au CROUS ne sera pas rendu à son auteur.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF CULTURE-ACTIONS

Conditions d'éligibilité :

- Projet d'initiative étudiante (présenté par un étudiant seul ou un groupe d'étudiants ou une association d'étudiants)
- Projet relevant d'un des domaines cités en page 1
- Projet ne relevant pas d'un cursus ou étant déjà réalisé
- Projet présenté à la commission avant la réalisation du projet
- Projet co-financé
- Dossier complet et remis dans les délais indiqués
- Projet ne comprenant pas la création ou le fonctionnement d'association

**** Tout projet non réalisé donnera lieu au remboursement intégral de la subvention octroyée.***

Critères d'appréciation :

- Projet destiné au plus grand nombre d'étudiants (retombées visibles et significatives)
- Budget équilibré (avec co-financements, aides matérielles ou logistiques à mentionner)
- Projet novateur ou si déjà présenté contenant de nouveaux paramètres (pas de reconduction d'un événement à l'identique)

Toute association ou tout étudiant percevant des fonds de Culture-ActionS s'engage à rendre compte de la mise en œuvre de son projet (envoi d'un rapport d'activités et d'un bilan financier) et à mentionner le soutien du CROUS par l'utilisation de son logo sur tous les supports de communication.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Stéphane AGAZZINI

CROUS de NANCY-METZ - Service culturel

75 rue de Laxou 54042 Nancy Cedex

Tél : 03 83 91 89 01

sagazzini@crous-nancy-metz.fr

ou vous rendre sur notre site internet :

www.crous-nancy-metz.fr / rubrique culture